
Adresse à la barre de la députation du district de Dourdan demandant le retour du représentant Couturier, en annexe de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre de la députation du district de Dourdan demandant le retour du représentant Couturier, en annexe de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 97;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38271_t1_0097_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation de la commune de Paris présente à la Convention le citoyen Picault, artiste, possesseur d'un secret pour restaurer les tableaux, et conserver les chefs-d'œuvre des grands peintres.

La Convention la renvoie au comité d'instruction publique.

II.

ADRESSE DE LA DÉPUTATION DU DISTRICT DE DOURDAN (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

« Citoyens représentants,

« Votre collègue Couturier n'a fait que passer dans le district de Dourdan; cependant le fanatisme y est tombé sans effort avec ses idoles, les douces influences de la liberté et de l'égalité n'y seront point comprimées par l'idée monstrueuse d'un dieu tyran. Cette erreur ne pouvait flatter que le cœur des rois et des autres oppresseurs des sans-culottes; mais le triomphe de la raison est assuré. Montagne immortelle, tu sais que Couturier est un des bons amis du peuple. Eh bien! tous les républicains du district qui ont senti son cœur, désirent vivement qu'il vienne terminer les régénérations qu'il y a commencées: j'en fais la demande. »

L'Assemblée renvoie la demande au comité de Salut public.

III.

DISCOURS PRONONCÉ A LA CONVENTION, AU NOM DES DISTRICTS D'ÉTAMPES ET DE DOURDAN (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

Législateurs,

La Montagne qui a sauvé la patrie a rendu au bonheur les sans-culottes des districts

(1) *Moniteur universel* [n° 79 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 320, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 445, p. 240) rend compte de la pétition du citoyen Picault dans les termes suivants :

« Un pétitionnaire se présente à la barre; il est accompagné d'un membre du conseil de la commune de Paris. L'officier municipal annonce qu'il est chargé de présenter à la Convention le citoyen Picault, artiste, possesseur d'un secret pour la restauration des tableaux.

« Picault a la parole. Il sollicite un concours sur la manière de parvenir à cette restauration. Sa pétition est renvoyée au comité d'instruction publique. »

(2) L'adresse de la députation du district de Dourdan n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 17 frimaire. Nous l'empruntons au *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(3) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793).

(4) Le discours prononcé au nom des districts d'Étampes et de Dourdan n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 17 frimaire; mais il est inséré en entier dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(5) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793).

d'Étampes et de Dourdan. Le rocher qui s'en est détaché a dans sa marche écrasé le fanatisme, et rallumé dans tous les cœurs l'amour sacré de la patrie. L'ouvrage entrepris par Couturier allait atteindre à sa perfection: un décret le rappelle dans votre sein; nous vous le ramenons accablé de fatigues.

Vous avez dû recevoir jour par jour les nombreux procès-verbaux de ses opérations.

Il a créé des Sociétés vraiment populaires, régénéré les autorités, comprimé la malveillance, ranimé la tiédeur, éteint l'égoïsme et les passions particulières; sa présence et ses discours ont affermi le patriotisme, éclairé les esprits; il a vu les progrès de la raison humaine secouer insensiblement les vieux préjugés.

Des hommes simples et droits, mais abusés longtemps par des fourbes, s'élevant peu à peu à la hauteur de la philosophie, ont spontanément livré aux flammes les objets inutiles d'un culte insensé. Ceux d'or et d'argent; ils sont venus gaiement les régénérer dans nos creusets.

La plus grande partie des citoyens méprisait dès longtemps les vaines pratiques d'un culte réprouvé par le bon sens. Le respect humain dans les unes, l'habitude machinale dans les autres, étaient les seuls liens qui les attachaient. La première secousse donnée par la raison a rompu ces liens usés. Le peuple dégagé de ses superstitions se sent soulagé d'un poids immense; et c'est à dater de ce jour qu'il se sent vraiment libre.

Envoyez dans les districts de tels commissaires, et le fanatisme est atterré. Les districts voisins des nôtres ont besoin de l'apostolat de Couturier. Chargez-le, législateurs, d'y relancer le fanatisme qui a fui de nos communes à son aspect. Point de répit à ce monstre, si l'on ne veut qu'il ravage encore une fois la République.

Nous vous demandons de rapprocher l'administration de sa source, en supprimant les départements. L'économie qui en résultera, vous donnera les moyens d'indemniser les magistrats du peuple. Souvenez-vous que les départements ont failli perdre la République, et que les municipalités sont son plus ferme soutien.

Mettez en séquestre provisoire les revenus des hommes suspects et mis en arrestation. Généralisez la mesure de salut public qu'a prise Couturier, en mettant sous la tutelle des districts les biens dont la nation est présumptive héritière par l'émigration des héritiers naturels. Par ces mesures, vous tarirez la source des secours que nos ennemis tirent de l'intérieur.

Nous apportons avec nous les dépouilles du fanatisme, montant à 2,478 mares 1 gros.

Les dons en argent et découvertes faites chez les émigrés 1,059 mares 4 gros; total: 3,531 mares 4 onces 1 gros, argent, lingots, vaisselle; et en sus, 2,436 livres en or. Les métaux portés jusqu'à ce jour aux ateliers nationaux montent à 321,216 livres pesant, sans ce qui reste à partir.

Les despotes comptaient beaucoup sur de pareilles richesses; mais vous, artisans de la liberté, comptez-les pour peu, ne considérez que notre confiance dans vos travaux; que notre courage à faire exécuter les lois qui en font le